

Adresse des sans-culottes de Dolus, Ile d'Oléron, qui félicitent la Convention sur ses travaux qui ont terrassé les ennemis, assuré la liberté et affermi la République, lors de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sans-culottes de Dolus, Ile d'Oléron, qui félicitent la Convention sur ses travaux qui ont terrassé les ennemis, assuré la liberté et affermi la République, lors de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 697;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36979_t2_0697_0000_17

Fichier pdf généré le 15/05/2023

enfants portoient à la boutonnière du temps des collèges royaux (1).

Convention nationale ; Montagne ! République !
Salut (2).

(Applaudissements).

b

[Masseube, 12 niv. II] (3)

« Citoyens représentants,

La Société montagnarde de Masseube, admire avec transport la sagesse et la justice de vos décrets, elle fera toujours son principal devoir d'y être soumise, aussi sa reconnaissance de tous vos bienfaits, Citoyens représentants, sera éternellement gravée dans son cœur et n'oubliera jamais les mémorables journées des 30 mai et 2 juin; vous avez porté les derniers coups aux girondismes, aux fédéralismes en exterminant tous les chefs et complices. Grâce vous soit rendue. Portez maintenant en restant à votre poste vos regards sur le fanatisme qui peut faire rétrograder la révolution.

Débarrassez-nous des prêtres qui dans ce canton s'agitent à exciter la guerre civile, ce dernier coup porté, la république sera libre.

La commune de Masseube n'a plus de prêtres et ne reconnaît d'autre culte que celui de la raison, et de la vérité, elle a fait porter au chef-lieu du département, l'argenterie de son église pesant 47 marcs 6 onces 3 gros.

La Société populaire a ajouté à ce don, il y a quelque mois, 50 paires de souliers, 5 chapeaux et 11 habits uniformes et en dernier lieu 60 chemises neuves, 80 paires de bas, 4 chapeaux, 2 paires de souliers, 1 pantalon, 2 roupes neuves, 60 livres de charpie, 110 bandes et 18 livres de compresses.

Nos bras, nos armes et nos cœurs, ne demueront (sic) désormais que pour le soutien de la République, une et indivisible. Vivre libre ou mourir pour la patrie !

Voilà, citoyens représentants, les sentiments de la société montagnarde de Masseube, mais avec telle énergie qu'elle puisse vous les exprimer, ils seront toujours foibles comparés à l'ardeur qui les anime. »

DUCOS (présid.), DROCHAIN (secrét.), LAMOTHE (secrét.) [et 2 autres signatures]

c

Les citoyens de la commune de Taillette, district de Rocroi, département des Ardennes, annoncent qu'ils viennent de se former en société populaire, et que leurs séances sont employées à l'étude de la Constitution et des droits de l'homme; ils déposent sur l'autel de la patrie pour nos défenseurs, 129 chemises et beaucoup de linge; ils observent qu'ils ont fait don des hochets du fanatisme.

Mention honorable (4).

(1) C. Eg., n° 530; J. Paris, n° 395; J. Lois, n° 487; Extraits dans *Mess. Soir*, n° 528; J. Perlet, n° 466; J. Fr., n° 491; J. Sablier, n° 1103.

(2) Bⁱⁿ, 8 pluv. (2^e suppl¹).

(3) C 290, pl. 917, p. 19. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 139; C. Eg., n° 528; Bⁱⁿ, 8 pluv. (2^e suppl¹).

(4) Bⁱⁿ, 8 pluv. (2^e suppl¹).

d

[Sans Culottes, ci-dev^t Dolus (Ile d'Oléron), 28 niv. II] (1)

« Citoyens législateurs,

Vous avez bien mérité de la Patrie, Vous avez délivré la République du tyran qui l'eut anéantie un jour et qui nous auroit encore donné des fers. Des collègues perfides avoient tramé en secret la perte d'une nation généreuse et invincible, et vous avez fait tomber sur leurs têtes coupables le glaive vengeur de la loi. Des villes rebelles avoient trahi leurs serments et vous avez anéanti leurs projets criminels. L'infâme habitant de Toulon avoit préféré l'or à la liberté et vous avez terrassé l'esclave qui s'étoit vendu et le tyran qui l'avoit acheté, Législateurs, vous êtes dans la République comme ce rocher battu par la tempête qui voit avec courage, mais sans crainte, les flots fondre sur lui et se briser à ses pieds. Au dedans, au dehors vous êtes l'espérance du patriote et la terreur de l'aristocrate.

Que dirons-nous, Législateurs, pour vous féliciter sur vos pénibles et glorieux travaux ? Ils ont terrassé nos ennemis; ils ont assuré notre liberté et affermi la République. Législateurs, le vaisseau va bien, mais il n'est pas encore dans le port. N'abandonnez pas le gouvernail qu'il n'y soit entré. Restez à votre poste tant que la patrie aura besoin de vous.

Notre commune est au pas; il y a longtemps que nous ne connoissons d'autre culte que la vérité et la raison. Le fanatisme nous avoit fait esclaves autrefois, la philosophie nous a enfin donné la liberté. S. et F. »

J.B. PETIT (présid.), COLLET (secrét.).

e

[Le Mesnil-en-France, 25 niv. II] (2)

« Unité et indivisibilité.

La Société populaire des Sans-culottes de la commune du Mesnil représente à la Convention nationale, que depuis le décret de l'assemblée législative qui a accordé les arbres riverains des chemins vicinaux aux propriétaires voisins des dits chemins, la majeure partie des propriétaires de leur commune qui ont fait abattre des arbres n'en replantent pas, que ceux qui en ont planté sont mal entretenus (sic) qu'ils se trouvent souvent coupés ou cassés, que par la suite des temps les chemins se trouveront dégarnis d'arbres si ces abus continuent, que néanmoins cette production seroit avantageuse pour la République, qu'il est donc de l'intérêt de tous les républicains d'y pourvoir. Ils présument qu'il seroit plus avantageux que tous les chemins vicinaux soient plantés d'arbres convenables suivant le sol du terrain et surtout d'arbres à fruits aux dépens des communes et qu'ils appartiennent à chaque commune qui seroit obligée d'entretenir les dits chemins de manière qu'ils soient praticables autant que les localités le permettoient.

Ils se flattent que vous voudrez bien prendre leurs représentations en considération.

S. et F. »

DOMAGE (présid.), LEDUC (secrét.).

Renvoyé au comité d'agriculture.

(1) C 292, pl. 936, p. 10. Résumé dans Bⁱⁿ, 8 pluv. (2^e suppl¹).

(2) F^{no} 285.